



<sup>1</sup>L'ironie du sort veut que Joseph Barthélemy ait « consacré sa thèse de doctorat au principe de la non-rétroactivité »! (Maurice Aydalot, *Magistrat*, Paris, Robert Laffont, 1976, p. 214).

<sup>2</sup>Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social*, 1762, livre I, chapitre 3, Œuvres complètes, tome 3, édition publiée sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1964, p. 354.

<sup>3</sup>*Ibid.*

## Section spéciale de Costa-Gavras 3<sup>e</sup> partie

ARNAUD CORBIC

**Soulignons la confusion** entre la force et le droit qui revient comme un leitmotiv dans les dialogues. En effet, les autorités du gouvernement de Vichy ne cessent de répéter aux magistrats réticents: «Considérez-vous comme mobilisés!» L'un d'eux rétorque: «Nous ne sommes pas des soldats, nous sommes des magistrats!» De même, dans un premier temps, Joseph Barthélemy, le garde des Sceaux, qui fut professeur de droit<sup>1</sup>, dénonce, en conseil des ministres, cette confusion entre la force et le droit, lorsqu'il dit au ministre de l'Intérieur: «Mais passez-vous de loi, Pucheu! Prenez des pelotons d'exécution, commandez-les vous-même [...], mais n'invoquez pas la justice!» Et le maréchal Pétain d'intervenir en tapotant son stylo sur son sous-main: «Allons, M. le garde des Sceaux, faites un petit effort» – assorti d'un imperceptible chevrottement;

«[...] laissons faire le ministre de l'Intérieur. Il connaît son affaire.» Rousseau fait remarquer, dans *Du contrat social*, à propos du prétendu «droit du plus fort», formulation contradictoire dans les termes: si le droit se confond avec la force, pourquoi créer un mot spécial? (une «section spéciale», pourrait-on dire ici!). Pourquoi le plus fort, au lieu de se contenter de sa seule position de force, tient-il tellement à invoquer un simulacre de droit? C'est parce que, comme le souligne Rousseau: «Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir. De là le droit du plus fort<sup>2</sup>; droit pris ironiquement en apparence [...].<sup>3</sup>» La force inique cherche souvent à se justifier et à se masquer sous des prétextes *apparemment* légaux. La force, pour avoir une chance de régner durablement,